

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ETABLISSEMENT PATRIMOINE AGRICOLE  
COMMERCIAL SARL » en abrégé « ETS PAC »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON  
ANANERAIE NON LOIN DU COLLÈGE GUCHANROLAIN, Lot  
1295, Ilot 52

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/05/2023 , et enregistrés au CEPICI le 24/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENT PATRIMOINE  
AGRICOLE COMMERCIAL SARL » en abrégé « ETS PAC »

Objet : Transport de personnes et marchandises, achat et vente de pièces, achat et vente de fournitures de bureau, construction, prestations de services, import-export, location de groupe électrogène, commercialisation hydrocarbures et dérivés ,distribution de matériel électrique ,transfert électronique d'argent, achat et vente de produits agricoles, tout travaux de génie civil, location de véhicules. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON  
ANANERAIE NON LOIN DU COLLÈGE GUCHANROLAIN, Lot  
1295, Ilot 52

Dirigeant(s) M MELANGNE GNAGNE LEVI URIEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06043 du 05/06/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40440/GTCA/RC/2023 du 05/06/2023

